



Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le M 15/07/22
ID : 063-200071199-20220705-CCPL_2022_89-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	32 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 28 juin 2022
Date d'affichage : 28 juin 2022

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Sardon.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Laëticia CALIPEL (suppléante de Pascal LABBE), Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, David DESPAX, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Romain LEGRAND (suppléant de Stéphane HOUSSIER), Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES
Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Gilles MAS

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Pierre LYAN, Françoise MECHIN-VERNIER, Rémy PETOTON, Dominique TIXIER

Secrétaire de séance : Guy TIXIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-89 : **ALSH - CONVENTION POUR LA LIVRAISON DES REPAS**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La fourniture de repas pour les ALSH d'Aubiat, Randan, Thuret et pour le pôle ados, est assurée actuellement par l'entreprise Le Gourmet Fiolant d'Ebreuil. Les contrats arrivant à expiration, il est nécessaire de les renouveler.

Pour des raisons d'optimisation et de rationalisation, il est proposé de signer un contrat commun de fourniture et de livraison des repas pour ces 3 ALSH et pour le Pôle Ados avec un tarif unique.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le *M 15712022*

ID : 063-200071199-20220705-CCPL_2022_89-DE

Ainsi, la proposition du Gourmet Fiolant pour l'année 2022-2023 propose des repas aux tarifs suivants :

- Repas enfant : 4,38 € TTC
- Repas adulte : 5,35 € TTC

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le président à signer le contrat avec l'entreprise Le Gourmet Fiolant d'Ebreuil,
- d'inscrire les crédits au budget de la collectivité.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.


Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le *11 juillet 2022*

Le président,

Le président

Claude RAYNAUD

